L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS:

SAMEDI [illegible] 26 JUIN.

Le mouvement parisien.

En supposant qu'Epiménide pût se réveiller aujourd'hui après être demeuré endormi depuis cinquante ans, il pourrait facilement croire que rien n'est changé à Paris. Les grands hommes de 1825 sont redevenus les grands hommes d'aujourd'hui. Scribe, Boïeldieu, Béranger, voilà les nouveaux venus dont on parle. Les théâtres reprennent les pièces de Scribe et fredonnent les chansons du poète national, *Roger Bontemps* ou *Frétillon*, tandis que Rouen s'apprête à célébrer le centenaire de Boïeldieu. C'est en décembre que Boïeldieu est né; mais comme par les temps de neige on aurait risqué de n'avoir que peu de monde à la cérémonie, la municipalité rouennaise a jugé bon de fêter la naissance de Boïeldieu en plein été et plein soleil. C'est donc l'année et non le jour exact qu'on célébrera, mais qui s'en plaindrait? La grosse affaire, c'est que le beau temps soit de la partie.

Qui sait si, après avoir fêté l'artiste, on ne fêtera point l'œuvre [illegible] pour le centenaire de la *Dame blanche*, il faudra attendre cinquante ans encore. Elle date de 1825, cette *Dame blanche*, toujours jeune, la Déjazet des opéras-comiques, et le premier mille de ses représentations est dépassé depuis longtemps.

Il y a, dans l'histoire du théâtre, des aventures, des fortunes singulières. Un jour, il y a quelques années, le directeur du Gymnase-Dramatique, qui était déjà M. Montigny, réunit ses artistes et leur tint à peu près ce langage:

—Messieurs, notre théâtre ne marche pas, tout au contraire, les temps sont difficiles et je vais être bientôt forcé de fermer mes portes. Il y a, cependant, si vous le voulez et si vous l'osez, une chose à tenter et la voici: j'ai une pièce, je la crois bonne, je pense qu'elle peut nous conduire au succès, mais je craindrais vraiment de la monter avec les seules ressources qui me restent. Voulez-vous tenter le sort avec moi et risquer ce que je risquerai moi-même, c'est à dire vous vos efforts et vos appointements et moi mes derniers écus.

—Si nous le voulons! firent les acteurs. Disposez de nous. Vous avez été toujours un directeur modèle. Jouons encore cette dernière partie et, vogue la galère, à la garde du sort!

Ce qui fut dit fut fait. On monta la pièce: c'était *le Fils de Famille*. La comédie alla aux nues, *alla à la ville*. Jamais le Gymnase n'avait rencontré un succès pareil. *Le Fils de Famille* refit la fortune du directeur et assura même la vogue du théâtre qui devait bientôt donner *Diane de Lys, le Demi Monde*, un *Beau mariage* et *le gendre de M. Poirier*.

Or, cette histoire du *Fils de Famille* est un peu l'histoire de *la Dame blanche*. On répétait, en 1825, à l'Opéra Comique, la *Fiorella* de Scribe et d'Auber, et la pièce était prête à passer le surlendemain même lorsque la chanteuse chargée du principal rôle, Mme Pradher, tombe malade pendant la nuit. Que faire? Donner un autre ouvrage? Il n'y en avait pas un seul qui fût présentable. Le directeur de l'Opéra-Comique était alors Guilbert de Pixérécourt, l'auteur de tant de fameux mélodrames, le *Corneille du boulevard du Temple*, comme on l'appelait, homme d'invention et de ressources, esprit cultivé, bibliophile fameux, avec cela directeur prodigieusement actif.

Guilbert de Pixérécourt convoqua, comme devait le faire M. Montigny quelques années plus tard, ses artistes abattus, navrés, et abordant la situation de front, sans ambages:

—Nous sommes perdus, dit-il, si nous n'avons pas promptement un ouvrage nouveau. Mme Pradher ne pourra remonter que dans un temps fort éloigné sur la scène. La remplacer est difficile. Une seule ressource nous reste, il faut obtenir un opéra de Boïeldieu.

—De Boïeldieu?

—Oui, de Boïeldieu, repondit Pixérécourt à ses sociétaires étonnés.

Adolphe Adam, qui rapporte l'anecdote, énumère alors les objections que rencontra tout aussitôt un tel projet. La façon dont Boïeldieu travaillait était terriblement méticuleuse, hésitante et n'admettait ni hésitation ni hasard. Dès que le maître avait entre les mains les paroles sur lesquelles il devait composer sa musique, il écrivait son morceau, puis il le jouait à la famille, à ses élèves, à ses amis, aux visiteurs, à ses fournisseurs, à son bottier, à son portier, à tout le monde. Et, tout en jouant, il étudiait la physionomie de celui qui écoutait. Un simple signe de désapprobation, un seul, suffisait non-seulement pour le troubler, mais pour lui faire abandonner un morceau.

—"Il n'y a que vous qui ayez le courage de votre opinion, disait-il, et vous avez raison, ce morceau est exécrable!"

Puis il le jetait au panier. A ce compte et règle générale, pour composer un opéra, Boïeldieu en écrivait dix.

Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage

C'est l'avis solennel de Boileau. Et Boïeldieu suivait le précepte à la lettre.

—Qu'importe! répondit Pixérécourt à ceux qui lui rappelaient la méthode et les habitudes du musicien, on parle d'un opéra dont Boïeldieu s'occupe depuis un an, cet opéra, il me le faut!

Cet opéra était *la Dame Blanche*.

—Rendons-nous en corps chez Boïeldieu prouvons-lui que le sort de l'Opéra Comique est entre ses mains. Il a bon cœur et je ne désespère pas qu'il consente à nous sauver!

Chacun prend son chapeau. On suit Pixérécourt. Le directeur trouve pour parler au compositeur toute l'éloquence du dramaturge.

—Allons, soit, dit enfin Boïeldieu, après avoir essayé de refuser, soit, je vous donnerai ma *Dame Blanche*! Mais j'ai bien des choses à y retoucher!

—Ne retouchez rien, s'écrie Pixérécourt. Grand Dieu! non! Pas une correction!

Et se tournant vers Mme Boïeldieu:

—Voulez-vous faire une œuvre pie, madame? Eh! bien, nous vous supplions d'arracher à votre mari chaque morceau, dès qu'il sera terminé. Empêchez-le d'y changer une mesure, une note....

—Soit, dit elle.

—Vous nous le promettez?

—Je vous le jure.

Toute cette histoire a l'air, en vérité, d'un roman d'aventure. Mme Boïeldieu tint parole et, malgré ses supplications, le *maëstro* voyait s'enfuir de chez lui les morceaux de la *Dame blanche* à mesure qu'ils étaient achevés.

—Mais j'avais à reprendre, à revoir! Mais mon encre n'était pas même séchée!

Mme Boïeldieu n'entendait, ne voulait rien entendre. Elle avait promis. Elle fut la bonne fée de ce conte très réel. Trois semaines après la démarche de Pixérécourt, la *Dame Blanche* était représentée. Avec quel succès, on s'en fait une idée sans peine! Il avait suffi de vingt et un jours pour la terminer, pour l'apprendre, pour la répéter, pour la jouer et pour l'applaudir.

Le soir même du 10 décembre 1825, tandis que les bravos accueillaient tous les morceaux de la partition, les sociétaires de l'Opéra-Comique offraient à Boïeldieu une superbe tabatière d'or et Pixérécourt, prenant à part le compositeur, lui disait:

—Eh bien, vous voyez que la précipitation n'est pas toujours fatale aux œuvres d'art! Goethe a écrit qu'une pièce de théâtre ne doit être que le *fruit d'un été*. On gagne peut être en élan—qui sait?—ce qu'on perd en poli et en ciselure. Bref, lorsque nous vous avons demandé votre *Dame Blanche*, vous étiez occupé à composer les *Deux Nuits*. Ces *Deux Nuits*, donnez-les nous.

—Volontiers.

—Promettez-les nous pour l'année prochaine, jour par jour!

—L'année prochaine! Diable! fit Boïeldieu.

—Trois cent soixante-cinq jours, répétait Pixérécourt qui eût été capable d'écrire un mélodrame en une matinée, comme Lope de Vega,—trois cent soixante-cinq jours, on composerait dix opéras pendant ce temps-là!—Soit, dit enfin Boïeldieu; vous aurez les *Deux nuits* l'an née prochaine!

Il promit, mais Mme Boïeldieu ne prit point cette fois, le soin de lui enlever, un à un, ses morceaux achevés, et les *Deux nuits* ne furent représentées, à l'Opéra Comique, que près de quatre ans après la *Dame blanche*, le 20 mai 1829.

Je ne sais si M. Arthur Pougin a raconté cette curieuse et caractéristique anecdote dans le livre qu'il vient de consacrer à l'auteur du *Calife de Bagdad* et qu'il publie sous ce titre: *Boïeldieu, sa vie, ses œuvres, sa correspondance*. Le volume, qui vient à peine de paraître et qu'on n'a pas encore eu le temps de lire, est orné d'une intéressante gravure sur acier d'après le portrait de Boïeldieu peint par Boily, en 1800. Le musicien a vingt-cinq ans, les cheveux drus, le visage rasé, l'air tout à fait juvénile, le cou enfoncé dans une haute cravate blanche qui fait songer à la *cravate écrouélique* des incroyables, un gilet blanc croisé, la culotte collante, les demi-bottes, la main droite sur l'ivoire d'un clavecin. L'image est tout à fait curieuse.

Les publications sur Boïeldieu vont d'ailleurs se multiplier à l'approche de ce *centenaire*, et, encore une fois, Epiménide pourrait se croire revenu à l'heure de la première représentation de la *Dame blanche*.

Avec Boïeldieu, on évoque aussi Eugène Scribe, son collaborateur. Les petites demoiselles à marier, les bals anglais actives de leur parole ou de leur excentricité, les petits mendiants [illegible] sur les routes et élevés à la dignité de comtes, les parrains généreux, les tanteurs qui jouent de la harpe, les colonels qui font battre les cœurs et les enlèvent en un tour de valse, tout ce monde sentimental et faux reprend possession du théâtre. On joue du Scribe sur la rive droite, on joue sur la rive gauche. Scribe est la nouveauté de la saison.

La plupart des journaux consacrent un article au grand événement parisien d'hier, les courses du bois de Boulogne. *Paris-Journal* souhaite la bienvenue à nos voisins d'outre-Manche, et, avec une verve de bon aloi, il constate [illegible] des relations que [illegible] entretiennent entre les [illegible]:

Saluons [illegible] invasion anglaise [illegible] deux printemps seulement, a repris le chemin de notre capitale renaissante! Jamais Paris, à ce qu'on assure, les chemins de fer n'avaient déposé sur nos boulevards une si nombreuse affluence de visiteurs, attirés par la journée du grand prix. Jamais non plus nous ne dûmes plus franchement tendre une main plus loyale et plus empressée à nos hôtes britanniques. Hurrah! pour l'Angleterre!

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Liste des Récompenses qui seront décernées par l'Association des Cultivateurs-fruitiers des Etats du Golfe, à la 3ème Foire Annuelle, 14, 15 et 16 Juillet 1875.

CLASSE I.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits de toutes sortes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$50

Pour la collection de même nature venant en second ordre....30

Idem, venant en troisième ordre....15

CLASSE II.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$25

Idem, venant en second ordre....15

Idem, troisième ordre....10

CLASSE III

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fleurs, d'Arbustes et de Plantes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$25

Idem, venant en second ordre....15

Idem, troisième ordre....10

CLASSE IV.

Pour le plus grand et le meilleur déploiement des genres contenus dans les trois classes ci-dessus en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$50

CLASSE V.

Pour la plus grande et la meilleure collection, soit de Pommes, soit de Poires, soit de Pêches ou de Raisins, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$10

Idem, venant en second ordre....5

Idem, troisième ordre....3

CLASSE VI.

Pour la plus grande et la meilleure collection soit d'Oranges, soit de Figues, soit de Prunes ou d'autres espèces de fruits cultivés, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$5

Idem, venant en second ordre....3

Idem, troisième ordre....2

CLASSE VII.

Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de légumes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$3

Idem, deuxième ordre....2

Idem, troisième ordre....1

CLASSE VIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de Fleurs, ou d'Arbustes ou de Plantes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$3

Idem, deuxième ordre....2

Idem, troisième ordre....1

CLASSE IX.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$25

Idem, deuxième ordre....15

Idem, troisième ordre....10

Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....5

Idem, deuxième ordre....3

Idem, troisième ordre....2

CLASSE X.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$10

Idem, deuxième ordre....5

Idem, troisième ordre....3

Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux....3

Idem, deuxième ordre....2

Idem, troisième ordre....1

CLASSE XI.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$15

Idem, deuxième ordre....10

Idem, troisième ordre....5

Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux....5

Idem, deuxième ordre....3

Idem, troisième ordre....2

CLASSE XII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits secs, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$10

Idem, deuxième ordre....5

Idem, troisième ordre....3

Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque de fruits secs....3

CLASSE XIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de vins provenant de vignes cultivées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération la variété et l'excellence....$20

Idem, deuxième ordre....10

Idem, troisième ordre....5

Pour le meilleur specimen de vin provenant d'une espèce quelconque de raisin ou d'autres fruits....5

CLASSE XIV.

Pour la plus grande et la meilleure collection de liqueurs fabriquées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$10

Idem, deuxième ordre....5

Idem, troisième ordre....3

Pour le meilleur specimen d'une liqueur quelconque provenant d'une seule espèce de fruits....3

CLASSE XV.

Pour le plus grand et le meilleur déploiement de fleurs coupées, en prenant en considération l'étendue, la variété, l'excellence et la symétrie....$5

Idem, deuxième ordre....3

Idem, troisième ordre....2

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS.

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt centsla livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $1.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquels la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

Article 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est [illegible] en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, sans aucune réduction des dix pour cent prévue il est parlé dans l'article 2,503.

Article 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 1er février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts publics [illegible] à la date de l'adoption de cette loi.

Article 6.—Aucun des articles de la loi du 3 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les timbres à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

SPECTACLES, BALS, &c.

Célébration du 4 Juillet

—ET—

GRAND FEU D'ARTIFICE

Par la Société de Bienfaisance des

Commis de la Louisiane,

Aux Fair Grounds.

Le Dimanche, 4 Juillet 1875.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.

[illegible]

Courses de ponies, courses [illegible] et courses de mulets; [illegible].

On peut faire les [illegible] chez O. Leighton, 103 rue du Canal. Les dames ne sont admises que sur invitation. On peut avoir des billets d'invitation en s'adressant à l'un des membres du comité, en donnant le nom de l'intéressé en plein. Il n'y aura pas d'invitations faites le 3 juin.

Souscription, $1 cents. On [illegible] les souscriptions à la porte, le jour de la fête.

Les danses auront lieu dans le [illegible] et commenceront à 3 heures. Aucune dame ne sera permise sur la plateforme.

Il y aura des chars jusqu'à 3 heures du matin.

DIVERS.

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies. Témoignage local.

Nous, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Reran, propriétaire des écuries du No 116 de la rue Baronne.

Stephen Krauss, coin des rues Annonciation et Washington.

Charles Roemer, propriétaire du magasin de sellerie du No 231 de la rue Tchoupitoulas.

A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.

Charles Bühler, grocer, coin des rues Gén. Tay lor et Magnolia.

Capt. Boyd Robinson, 416 rue des Remparts.

Mme Ann O'Heron, 385 rue du Camp.

A. J. Wickes, [illegible] rue St-André.

Capt. Wm. Claiborne Harrison, 458 rue Dryades.

Eugène Krath, propriétaire du Pelican Brewery, No 223 rue Villeré.

George Steuernagel, 186 rue Villeré.

W. A. Kowalski, 331 rue Tchoupitoulas.

Jean Duralin, 21 rue Galennié.

Capt. Jas. A. Sylvester, 332 rue St Charles.

Mme M. J. Brun, sage-femme, 181 rue Magnolia.

Mme E. Hiebrandt, sage-femme, 326 rue du Camp.

H. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.

O. T. Thomson, grocer, 334 rue des Magasins.

15 mars—1 an.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olive.

Avances libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, Hâvre et Bordeaux.

1s sept—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Etat

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivière et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.

J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Victor Meignan,	W. B. Schmidt,
L. F. Génerés,	A. Bouneceau,
B. Saloy,	H. Labasse,
J. Bayle,	H. Gally,
	A. Chiapella.

15 fév—1an

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes. Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engagent à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE," remède pour le rhumatisme—qui seul guérira [illegible] et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis [illegible] un grand nombre de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède, convaincu que ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille suffit pour obtenir le résultat. La "MIXTURE" ne guérira que les malades qui en feront usage; une bouteille le malade [illegible] soulagement, c'est qu'il n'a pas de rhumatisme. C'est la première fois que je fais part au public de ma découverte, et cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des certificats de personnes guéries que lui ont adressés les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par

W. L. JURGIELEWICZ,

Pharmacien, au coin des rues Magazine et Thalie, Nlle-Orléans. Lne.

[illegible]—1an

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annoncent un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Haitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2od. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 5, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 13, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe [illegible] Commune.
125 Work[illegible].
126 Coin [illegible] et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin [illegible] et Vieille Levée.
142 Coin [illegible].
143 Coin [illegible] Dauphine.
145 Coin [illegible].
146 [illegible] rue du Basin.
151 [illegible] Wood's Press.
152 Coin [illegible].
153 Coin [illegible] et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 14, rue Dumaine.
221 Coin Tremé et Esplanade.
223 Coin Remparts et Barracks.
224 Marché Tremé et Prison de paroisse.
225 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
226 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 2, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Storer's Factory, François et Bayou.
252 Case Hook & Ladder No 2.
253 Case à pompe No 8, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 3, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Rose Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Lafayette et Wallis, [illegible] Dépôt.
413 Coin Amour et [illegible].
414 Coin [illegible] et Urquhart.
*415 Coin [illegible] et Claiborne.
*412 Coton Press et Levée.
*414 [illegible] Washington.
*416 [illegible] et Remparts.
*412 Case à pompe No 24, [illegible].
*413 Coin Dauphine et Independence.
*614 Rue Poland, [illegible].
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

ATTENTION!!!

ATTENTION!!!

Jos. B. Hubbard

MARCHAND DE

MEUBLES

COIN

REMPARTS ET PERDIDO

Continue à écouler son stock.

Le public est invité à se pourvoir chez lui.

Les Meubles sont à la fois élégants et solides, parfaitement fabriqués et d'un fini achevé.

GRAND CHOIX DE

MEUBLES DE SALON,

De tout genre, composés de 7 à 10 pièces, faits ici ou reçus des premières manufactures des Etats-Unis, à vendre par

JOSEPH B. HUBBARD.

Coin Remparts et Perdido.

AUSSI:

Sofas, Fauteuils, Berceuses, Chaises longues, Tables à ouvrage, Pupitres pour dames, Tables de milieu, Etagères avec Glaces françaises, Consoles, Bureaux.

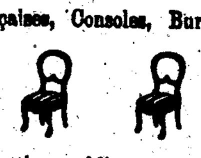

L'attention publique est appelée sur l'assortiment de

CHAISES FINES EN OSIER

Fabriquées par Thonet frères, à Vienne, Autriche, et qui ont obtenu 36 médailles de première classe depuis 1851.

AUSSI—Sur un magnifique choix

—DE—

CHAISES DE LUXE

Dorées et ornées d'incrustations, venant de Paris, et destinées aux réceptions.

JOS. B. HUBBARD,

122 Remparts, coin Perdido.

MEUBLES DE

Chambres à Coucher

DE TOUTES SORTES

A DES PRIX TRES BAS.

Dessous de lits à ressorts des derniers et des meilleurs modèles.

PLUMES D'OIES

Rideaux et Porte-Vêtements.

Meubles de salle à manger, Meubles de Bibliothèque. Meubles de Vestibule. Meubles pour Cuisine.

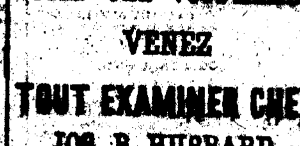

VOYEZ PAR VOUS-MEMES

VENEZ

TOUT EXAMINER CHEZ

JOS. B. HUBBARD,

122 Remparts, coin Perdido.

LOTERIE.

OCCASION RARE.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—VERA—

Le SAMEDI, 25 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR

Gros lot—$100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage [illegible] le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, [illegible] plus grande théâtre de la ville. Il sera accompagné d'un

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS.

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	[illegible]
1 lot	[illegible]
1 lot	[illegible]
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à	$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	$50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, ou bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or, Du 25 décembre 1875,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans. Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas auront été considérées comme équivalant à un refus.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle [illegible]

[illegible]

L. C. AMNY,

[illegible]

Maison établie en 1857.

E. PITARD,

Importateur et Marchand de

QUINCAILLERIE,

[illegible]

L. GIROT,

[illegible]

VENTES

[illegible]

FACTORS AND TRADERS' Insurance Company.

[illegible]

Pharmacie E. Dufour,

[illegible]

ETAT DE SITUATION

Germania National Bank

[illegible]

VENTES

COTTAGE

PAR E. GIRARDEY, [illegible]

[illegible]

PAR E. GIRARDEY, [illegible]

[illegible]

PAR HERR & HODGSON.

PROPRIÉTÉ DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

[illegible]

UN ILET DE TERRE, DEPUIS [illegible]

[illegible]

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

[illegible]

Banque Nationale de l'Etat

A LA NOUVELLE-ORLÉANS

DÉPOSITAIRE DE LA LOUISIANE

[illegible]

VENTES

Excellente [illegible] à la Baie St. Louis, sur les [illegible] du Golfe, à cinq minutes de [illegible].

PAR G. DE [illegible] & Co. [illegible]

UN MAGNIFIQUE MORCEAU DE TERRE

[illegible]

MEUBLES.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur,—LUNDI, [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur,—[illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT, [illegible] SAMEDI, 26 juin 1875, [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT, [illegible]

UN LOT DE TERRE [illegible]

[illegible]

M. JULES TARDOS, [illegible] EDMOND DEXTER & SONS, [illegible]

[illegible]

JULES TARDOS, [illegible]

[illegible]

Banque Nationale de l'Union

A LA NOUVELLE-ORLÉANS

[illegible]

NEW-YORK

Life Insurance Company.

Actif, plus de $27,000,000.

[illegible]